21 février 2012 **12.313**

Question Martine Docourt Ducommun

Un fonds pour les sites pollués: une urgence!

Lors des débats traitant de la motion socialiste concernant la mise en place d'un fonds pour traiter les sites pollués de notre canton, les représentants de la droite doutaient de la nécessité d'un tel fonds. Pour notre groupe, l'importance d'un tel fonds est primordiale dans le cas des sites pollués dits "orphelins", car ces sites sont principalement à la charge du canton, un site orphelin étant un site pour lequel la personne ou entreprise à l'origine des mesures ne peut être identifiée ou est insolvable.

Le cas de la raffinerie de Cressier, qui rencontre actuellement des difficultés, nous montre que la faillite d'une telle entreprise pourrait mettre le canton dans une situation peu appréciable. Outre la perte d'emplois et de rentrées fiscales, la collectivité publique aurait la tâche d'investiguer respectivement d'assainir un tel site. Même si notre groupe ne souhaite évidemment pas que la faillite soit prononcée pour cette entreprise, cette actualité montre qu'il est nécessaire pour notre canton d'avoir un fonds à disposition pour faire face à de telles situations.

Suite à l'acceptation de la motion pour la création d'un fonds dans le domaine des sites pollués et en raison de l'actualité qui confirme la nécessité d'un tel fonds, notre groupe voudrait connaître:

- l'état d'avancement de cette étude;
- les pistes qui sont actuellement étudiées pour l'alimentation du fonds;
- dans quel délai une proposition sera soumise au Grand Conseil

Cosignataires: M. Béquelin; C. Bertschi et B. Goumaz.